

LE JOURNAL DU SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères



© Journal de Giens

ÉDITO

Courant juin, Michel Tindillère a décidé de remettre la Présidence du SMICTOM au choix des membres du Comité Syndical.

À la suite de cette décision, l'assemblée délibérante m'a confié la tâche de gérer et d'animer ce syndicat.

Je voulais de suite remercier Michel pour l'excellent travail accompli sous son mandat souvent « contre vents et marées », éléments climatiques venus de l'extérieur.

En 8 ans, ont été créées les déchèteries de Poilly et de Briare. Ce sont des investissements lourds qui rencontrent un excellent accueil et répondent aux besoins de nos concitoyens.

Aujourd'hui est engagé un programme de rénovation et de sécurisation de quatre autres déchèteries. Investissement nécessaire mais aussi obligatoire afin de répondre aux contraintes de sécurité.

Demain les marchés de collecte des ordures ménagères d'une part et du traitement des déchets verts d'autre part vont être remis en concurrence.

Nous comptons sur vos élus pour nous aider à améliorer les services que nous devons vous apporter dans un souci d'économie.

Soyez assurés que nous restons mobilisés et n'oubliez pas de visiter régulièrement le site internet du SMICTOM qui est maintenu à jour.

Le Président
Alain Belloni

SEPTEMBRE 2016 - n°23



LES DASRI... un sujet qui ne manque pas de piquant !

DASRI... voilà un mot qui, pour la majorité d'entre nous, n'évoque pas grand-chose. Mais qu'est-ce donc ? Un mot échappé d'une langue germanique ? Non, il s'agit simplement de l'acronyme de Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. Explications sur le traitement de ces déchets si spécifiques et leur filière encore perfectible...

Il y a encore une dizaine d'années, les pratiques pour jeter les déchets liés aux soins étaient un peu « sauvages ». Le SMICTOM avait évoqué ce sujet en novembre 2009 (Journal N°13) alors que des seringues étaient retrouvées sur la chaîne du centre de Tri de Lorris. Aujourd'hui plus question de jeter ces objets dangereux, pour les patients en auto-traitement, de façon vulgaire dans un sac poubelle ou dans une bouteille plastique comme cela se faisait à un moment (conseil donné par défaut faute de meilleure solution). ►►

SOMMAIRE

- ✓ LES DASRI... un sujet qui ne manque pas de piquant !
- ✓ Brèves et infos
- ✓ Le saviez-vous
- ✓ Les incontournables de l'été
- ✓ Idées reçues



Depuis 2012, année de la mise en place de la filière de traitement des DASRI, l'évolution est notable. En effet, l'utilisation de boîtes homologuées se généralise et la mise en place de points de collecte se développe pour permettre une sécurisation dans le processus d'élimination de ce type particulier de déchets. Les patients en auto-traitement peuvent donc, depuis 4 ans maintenant, se débarrasser plus sereinement et en tout anonymat, de leurs déchets. Une charge morale en moins à supporter...

L'intérêt, et il n'échappera probablement à personne, est de n'exposer au risque biologique ni les patients « producteurs des déchets », ni le personnel assurant la collecte, le transport ou l'élimination. Ces déchets doivent suivre une élimination spécifique. En effet, les DASRI et assimilés contiennent des micro-organismes viables ou leurs toxines, qui en raison de leur nature, de leur quantité ou de leur métabolisme, peuvent causer des maladies chez l'Homme ou chez d'autres organismes vivants (article R. 1335-1 du Code de la santé publique). Il est également important de savoir, et par principe de précaution, que sont également considérés comme des DASRI les objets, liés aux soins, piquants ou coupants qui n'ont jamais été en contact de produits ou non utilisés mais qui seraient abandonnés ou incomplets (emballage partiellement ouvert par exemple).



Concernant le traitement et l'élimination, cette filière est encadrée par des règles très précises durant tout le parcours de ces déchets. Ainsi, la vie des DASRI est la suivante :

- **Production de DASRI**
- **Collecte en boîte spécifique (jaune) des objets de soin dans les pharmacies**
- **Entreposage (intermédiaire puis centralisé)**
- **Transport**
- **Incinération directe ou prétraitement par désinfection avant incinération ou stockage**

La filière des DASRI est, comme beaucoup d'autres, encore « jeune » et donc perfectible. Il faut savoir que toutes les pharmacies n'acceptent pas encore de reprendre les boîtes jaunes et il y a fort à parier que les choses finiront par s'améliorer. Mais nous vous conseillons, si vous êtes concernés, ou à titre totalement informatif, de vous rendre sur le site www.dastri.fr pour tout savoir sur la filière, même à l'échelon local.

Le saviez-vous



DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 en charge d'organiser la filière de collecte et d'élimination des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) via les boîtes jaunes (boîtes à aiguilles) qui doivent être mises à disposition

gratuitement pour les patients. Sa mission ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants, produits par les patients en auto-traitement. Comme tous les éco-organismes, son rôle d'information, de sensibilisation et de communication est primordial. Seul son mode de financement diffère des autres éco-organismes (Réylum pour les lampes, Eco-systèmes pour les DEEE...) puisque, la filière est intégralement financée par les exploitants et les fabricants de dispositifs médicaux perforants (49 entreprises adhérentes). Il n'y a donc aucun système d'éco-participation pour le consommateur au contraire de nombreuses filières citées précédemment.

Retrouvez de nombreuses et précieuses informations sur www.dastri.fr et sur les réseaux sociaux.

Idées reçues

Je peux mettre mes déchets de soin en vrac avec mes ordures ménagères.

FAUX. Il est nécessaire de déposer ses DASRI dans la boîte jaune homologuée pour éviter tous risques d'accidents sanitaires graves lors de la collecte de vos déchets. De plus, ils ne sont en rien considérés comme des ordures ménagères et ne peuvent être, par conséquent, déposés dans votre sac poubelle.

Les boîtes jaunes sont les contenants les plus sûrs aujourd'hui.

VRAI. Elles répondent à des normes de sécurité poussées, avec notamment un système de double fermeture. Ainsi, elles permettent un transport et une manipulation sans déchet en vue de leur élimination.

Les boîtes jaunes sont payantes.

FAUX. Elles vous sont remises gratuitement par votre pharmacien. Dans certains cas, pour les patients diabétiques utilisant une pompe à insuline, le récipient est même fourni avec le dispositif de soin. La filière est financée par l'industrie médicale et pharmaceutique via des organismes agréés par l'État. Elle permet donc la gratuité pour les patients en auto-traitement.

Dans la boîte jaune je ne dois déposer que les déchets « piquants » ou « perforants ».

VRAI. Cette boîte a pour vocation d'empêcher justement que les collecteurs ne se piquent avec ces déchets particuliers. Pour les autres déchets comme les cotons, pansements, bandes, compresses, ils sont à déposer dans votre sac poubelle avec vos ordures ménagères résiduelles. Ces déchets ne représentent pas un risque semblable aux aiguilles, seringues ou autres cathéters usagers.

Je peux déposer ma boîte jaune avec les médicaments destinés au dispositif CYCLAMED.

FAUX. Il s'agit de deux filières bien distinctes. Le dispositif CYCLAMED sert à collecter des médicaments non utilisés pour différentes raisons, afin d'en assurer leur élimination.



Brèves et infos

DU CHANGEMENT À LA TÊTE DU SMICTOM

Suite au comité syndical du lundi 20 juin 2016, Monsieur Alain Belloni est nommé Président du SMICTOM. Il sera accompagné de Monsieur Yves Boscardin (1^{er} vice-président, en charge des affaires d'ordre général, des finances, du personnel et des déchèteries), Monsieur Jacques Girault (2^{ème} vice-président en charge de la collecte des ordures ménagères et la communication), Monsieur Cédric Chauvette (3^{ème} vice-président en charge de la collecte des ordures ménagères et des finances), Monsieur Michel Tindillère (4^{ème} vice-président en charge de la collecte sélective et de la politique d'urbanisme).



© Journal de Gien

LES VIEUX THERMOMÈTRES

Les vieux thermomètres à mercure sont désormais acceptés et collectés en déchèterie. Pour cela, avant de les apporter, il suffit de les envelopper (non cassés) avec précaution dans un sac plastique entourés d'un gros scotch pour maintenir le tout en sécurité durant leur manipulation et leur transport avant traitement dans des usines spécialisées ! **À remettre impérativement au gardien de la déchèterie.**

NOUVEL ARRIVANT SUR LE TERRITOIRE DU SMICTOM !

Nous rappelons que nous ne proposons pas de mise à disposition de bac à ordures ménagères comme d'autres collectivités le font. Rien ne vous oblige à acheter un bac roulant pour y déposer vos déchets, cependant le SMICTOM le recommande vivement, principalement pour permettre de meilleures conditions de travail aux équipiers de collecte ! Pour certaines communes, vous pouvez en revanche disposer gratuitement de sacs jaunes voués au recyclage des emballages. Plus d'informations sur notre site internet www.smictom-gien.com

RÉSEAU SOCIAL

Le SMICTOM débarquera prochainement sur un réseau social bien connu... Lancement prévu pour le second semestre 2016 !

Les incontournables de l'été



L'été est souvent synonyme de plein air, de jardin, de bricolage, quand pour d'autres il rime avec bronzage au soleil... Quoi qu'il en soit, l'été n'exclut pas de penser à trier, pour ainsi mieux fabriquer divers objets bien utiles pendant la période estivale.

Saurez-vous tracer la vie de vos emballages ? Pour cela, reliez les emballages à leur conteneur de tri et trouvez ensuite quel objet il deviendra après son recyclage.



Boîte de conserve en acier



Briques alimentaires



Journaux et magazines



Bouteilles et flacons en plastique



Bouteilles en verre



Carafe et verre



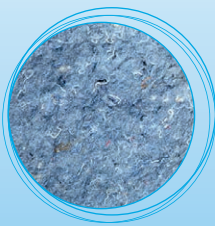
Rouleau papier peint



Boules de pétanque



Ouate de cellulose (pour isoler les murs)



Mobilier de jardin



Correction :
Boîte de conserve en acier - Conteneur jaune - Boules de pétanque :
Briques alimentaires - Conteneur jaune - Rouleau papier peint :
Journaux et magazines - Conteneur bleu - Ouate de cellulose :
Bouteilles et flacons en plastique - Conteneur jaune - Mobilier de jardin :
Bouteilles en verre - Conteneur vert - Carafe et verre.

le journal du
SMICTOM

Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

48 quai de Châtillon - BP 20005
45501 GIEN Cedex
Tél. : 02 38 05 06 75 - Fax : 02 38 38 05 47
contact@smictom-gien.com
www.smictom-gien.com

Directeur de la publication : Éric Ducas

Comité de rédaction : Anne Rozul,
Pierre Lodre, Alexandre Fovuit

Textes : Nicolas Tindillère

Photos : SMICTOM

Conception et réalisation :
EFIL COMMUNICATION - 02 47 47 03 20